



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 13 octobre 2015 19H30, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Madame la conseillère : Denise Larouche
Monsieur le conseiller : Jacques Fortin
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des Cités et Villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

15-10-210

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-211

2.
RÉSOLUTION - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 – CHAPPAIS LIGNE VERTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération de **Chapais Ligne Verte** ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 octobre 2015, la Ville de Chapais recevait les états financiers 2014 pour l'organisme précité produits par la firme Josée Bélanger, comptable agréé inc.;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de Chapais Ligne Verte pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2014 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-212

3.
**RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE DE FINANCEMENT
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROJET DE TRANSPORT
COLLECTIF « CHAPAIS LIGNE VERTE »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à travers son plan stratégique à être un milieu de vie attrayant, accueillant et durable, notamment en soutenant le projet de transport collectif « *Chapais Ligne Verte* »

CONSIDÉRANT QUE le projet de transport collectif « *Chapais Ligne Verte* » est en opération depuis septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'aide financière que le Ministère des Transports a accordé au projet de transport collectif « *Chapais Ligne Verte* » dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire renouveler sa demande d'aide financière afin d'être en mesure de maintenir ce service;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015;

QUE le Conseil municipal désigne, madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-213

4.
**RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QU'à travers sa Politique culturelle adoptée le 13 janvier 2013, la Ville de Chapais s'est engagée à favoriser l'accès à la vie culturelle, à soutenir les arts et la culture et à faire connaître l'histoire et le patrimoine de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT l'opportunité de renouveler l'Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2016 et de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets culturels;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU



QUE le Conseil municipal demande au Ministère de la Culture et des Communications de renouveler l'Entente de développement culturel pour l'année 2016, à travers laquelle elle s'engage à fournir un montant maximal de 5 000 \$ et demande au Ministère de fournir un montant équivalent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-214

5.
RÉSOLUTION – AUTORISATION – SIGNATURE –
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-2013 concernant la demande au ministère de la Culture et des Communications visant à renouveler l'Entente de développement culturel pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire ou la directrice générale adjointe pour signer tous les documents officiels concernant le renouvellement de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-215

6.
RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LA
TAXE SUR L'ESSENCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU
31 MARS 2016

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de subvention «Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de subvention du Québec 2014-2018» (TECQ), la Ville de Chapais désire réaliser certains travaux d'amélioration et de réfection de ses infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Chapais doit présenter une programmation des travaux à réaliser au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire, que celui-ci doit l'accepter et qu'une résolution de la Ville de Chapais est nécessaire afin de compléter la procédure de transmission des informations au Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Chapais a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Chapais doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ATTENDU QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Chapais s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE le Conseil municipal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le Conseil municipal s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE le Conseil municipal s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE le Conseil municipal atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

7.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets traités.

8.

LEVÉE DE LA SÉANCE

15-10-216

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h37.

STEVE GAMACHE

MÉLANIE GAGNÉ

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante